Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 20 (1948)

Heft: 8-9

Artikel: Premier congrès de l'Union internationale des architectes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-123120

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Premier congrès de l'Union internationale des architectes

L'ARCHITECTE DEVANT SES TACHES NOUVELLES

THÈME I

L'architecte et l'urbanisme

Résolution

L'urbanisme est à la fois un art et une science. Son but est la meilleure organisation du territoire, en fonction des besoins de la communauté humaine, par le moyen d'une politique sociale et dans le cadre de plans locaux, régionaux et nationaux.

Il embrasse aujourd'hui des activités si variées que l'architecte ne saurait les aborder seul et sans préparation. L'étude de ces problèmes est donc nécessairement un travail d'équipe dont la direction incombe à celui qui possède des connaissances étendues, le sens de la coordination, la vision de l'harmonie dans l'espace et le temps. L'architecte possède, par sa formation, ces dernières qualités qui le désignent à la direction des études. Comme homme de l'art et technicien, il ne saurait toutefois prétendre aujourd'hui au titre d'urbaniste, sans avoir saisi l'importance des problèmes économiques et sociaux. La reconstruction des villes sinistrées, l'assainissement des quartiers insalubres, l'aménagement des espaces de verdure, etc., sont autant de tâches qu'il abordera avec le souci d'une amélioration des conditions sociales des hommes.

Dans l'établissement du programme, pour lequel il faut une spécialisation scientifique et des analyses étendues, l'architecte devra collationner les renseignements que lui apporteront l'ingénieur, l'économiste, le sociologue, le juriste, etc., auxquels incombe une part des études. Il interviendra plus ou moins activement dans le développement du programme, moins dans les problèmes régionaux ou nationaux d'ordre purement technique (eaux et forêts, agriculture, force hydraulique, navigation, etc.) davantage dans les problèmes plus localisés (zonage, protection des sites, circulation, etc.). Il prendra certainement la place prépondérante dans les plans d'aménagement des agglomérations, car il s'agit là de réalisations où ses qualités d'architecte interviendront dans toute leur ampleur.

THÈME II

L'architecte et l'industrialisation du bâtiment

Résolution

L'évolution générale de notre civilisation mène de l'artisanat à l'industrie. Cette tendance se manifeste également dans l'architecture.

En y répondant, et pour satisfaire aux énormes besoins actuels, il est nécessaire d'employer les méthodes évoluées malgré les difficultés rencontrées, en laissant aux méthodes usuelles la place qui leur revient.

L'organisation rationnelle des bureaux et des chantiers, la normalisation et la préfabrication apporteront à la construction la précision, la rapidité et l'ampleur de la production industrielle, ce qui doit permettre d'améliorer les conditions de vie actuelles.

Pour lutter avec succès contre les dangers possibles de l'industrialisation, il faut créer des éléments-types et non des types de maisons. La modulation des éléments fera l'objet d'études approfondies. Seule l'application judicieuse de ces éléments contribuera à une expression plastique de notre temps dont la valeur restera toujours fonction des facultés créatrices de l'architecte.

L'architecte approfondira par tous les moyens sa culture générale et ses connaissances techniques, notamment par sa participation active aux recherches entreprises dans tous les pays et par l'échange des résultats obtenus.

L'architecte pourra être amené à une collaboration étroite et féconde avec l'industrie. La conscience de son rôle dans la société humaine lui permettra de garder son indépendance.

THÈME III

L'architecte, l'Etat et la société

Les rapports présentés constituent une utile documentation sur l'organisation de la profession d'architecte dans les divers pays.

Résolution

La grande majorité des rapports souhaite que soit conservé à la profession d'architecte son caractère libéral. L'activité créatrice proprement dite doit être la part d'architectes travaillant en toute indépendance.

Dans le cas où l'administration absorberait la totalité des activités de l'architecte, celui-ci ne devra jamais perdre de vue que sa mission primordiale est le service de l'homme.

La formation de l'architecte tendant à l'universalité, il n'est pas souhaitable que son activité soit spécialisée dans un genre de programme déterminé. Bien que la conception d'une œuvre exige une personnalité, l'ampleur de certains programmes peut impliquer, par la diversité des techniques, la nécessité d'un travail d'équipe. Dans ce cas, les équipes devront être formées d'éléments de qualité complétive, coordonnées par l'architecte, chef de l'équipe.

La position de l'architecte dans la société sera déterminée par sa valeur et par sa moralité professionnelles. Cette position sera d'autant plus prépondérante qu'il saura avec le concours de ses associations : ordres, chambres, sociétés, syndicats, groupements, etc., prendre parti dans chacune des questions relevant de son activité et qu'il saura éclairer le public sur le rôle d'une profession encore méconnue.